

Comment financer mon séjour à l'étranger en 2021 / 2022 ?





- ❖ Grenoble INP encourage très fortement la mobilité internationale
- ❖ L'octroi d'une bourse/aide à la mobilité n'est pas automatique et répond à des critères définis par :
 - ✓ les financeurs, qui attribuent des enveloppes annuelles aux établissements
 - ✓ Grenoble INP qui répartit les enveloppes entre ses étudiants
- ❖ L'esprit de ces bourses/aides à la mobilité n'est pas de financer l'intégralité d'un séjour à l'étranger, mais de **faire en sorte que le surcoût ne soit pas un frein au départ**
- ❖ L'attribution d'une bourse est effective sous réserve de la validation de l'autorisation au départ à l'étranger par le jury de votre école ET si vous effectuez réellement une mobilité physique (*la mobilité virtuelle n'est pas financée par des bourses*)

Un budget complémentaire est donc forcément à prévoir

Qui finance les bourses de mobilité ?

❖ LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

- ❖ Bourse Région Mobilité Internationale, Etudiants (BRMIE)
- ❖ Aide forfaitaire de la Région pour les boursiers sur critères sociaux
- ❖ Aide forfaitaire de la Région pour les étudiants en situation de handicap

Aide forfaitaire pour boursiers sur critères sociaux cumulable avec l'aide forfaitaire pour les étudiants en situation de handicap

❖ L'EUROPE :

- ❖ Bourse ERASMUS+ pour un départ en Europe

❖ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

- ❖ Complément mobilité pour les boursiers sur critères sociaux

❖ CDEFI (*Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs*) :

- ❖ Aide à la mobilité Brafitec (Brésil), Arfitec (Argentine) = **Programme spécifique avec votre école !**

❖ UNIVERSITÉ FRANCO-ALLEMANDE :

- ❖ Double-diplôme avec GI, PHELMA, ENSIMAG & POLYTECH

JE VIENS DEMANDER UNE BOURSE
POUR MA MOBILITE A
L'INTERNATIONALE !



***En fonction de votre mobilité le service Mobilités Internationales de Grenoble INP
orientera directement votre dossier vers les financements mobilisables***

Les financements pour une mobilité académique en EUROPE & HORS EUROPE

Financements	C'est Quoi ?	Pour Qui ?	Versé par ?
Bourse Région Mobilité Internationale, Etudiants - BRMIE (Région)	Bourse	Mobilité académique en Europe et Hors Europe	Région Auvergne-Rhône-Alpes 75 % / 25 %
Aides forfaitaires BRMIE (Région)	Aide à la mobilité	Boursiers sur critères sociaux* et/ou en situation de handicap	Région Auvergne-Rhône-Alpes (En 1 seule fois)
Bourse ERASMUS+	Bourse	Mobilité académique en Europe (<i>Grenoble INP doit avoir signé avec le partenaire Européen un accord ERASMUS+</i>)	Grenoble INP (75 % / 25 %)
Aide à la mobilité internationale (AMI) du Ministère	Aide à la mobilité	Boursiers sur critères sociaux*	Grenoble INP (En 1 ou 2 fois)
Programmes spécifiques avec le Brésil, l'Argentine, le Mexique (FITEC)	Aide à la mobilité	Mobilité au Brésil/Argentine/Mexique dans le cadre de programme FITEC**	Grenoble INP (En 1 seule fois à réception des fonds de la CDEFI)
UFA (Université Franco-Allemande)	Aide à la mobilité	Mobilité en Allemagne dans le cadre du DD avec l'UFA	Grenoble INP (Versement pour 1 semestre à réception des fonds de l'UFA)

* Etre boursier sur critères sociaux l'année en cours de la mobilité

** Se renseigner auprès de votre école pour ces programmes spécifiques

* Critères Grenoble INP

Les grands « critères » des bourses

❖ CRITERES COMMUNS BOURSE REGION & ERASMUS+

- ❖ Être **inscrit** à Grenoble INP
- ❖ La mobilité doit être validée par des **ECTS**
- ❖ Il n'y a pas de critère de nationalité
- ❖ Pas de bourse si mobilité dans votre pays d'origine
- ❖ Année de césure **inéligible**

❖ LA BOURSE REGION - BRMIE (*Bourses Région Mobilité Internationale, Etudiants*):

- ❖ **Non cumulable** avec une autre bourse Région Française

❖ BOURSE ERASMUS+

- ❖ Les étudiants Erasmus + sont inscrits et paient leurs droits d'inscription dans leur établissement d'origine : **pas de frais d'inscription dans l'établissement d'accueil.**
- ❖ Un accord ERASMUS+ doit être signé et en-cours de validité entre Grenoble INP et le partenaire Européen.

Critères d'attribution des bourses de mobilité académique de Grenoble INP – 2021-2022

❖ PAS DE BOURSE DE MOBILITE SI :

- Etudiants bénéficiaires d'autres financements > 500 € / mois (Bourses : Jasso, EMINE, AMIS, EIT..)

❖ ALLOCATION PARTIELLE de la bourse REGION & ERASMUS+ :

- Prise en compte de l'enveloppe du financeur
- En faire bénéficier le plus grand nombre

- ❖ **UNE SEULE demande de financement par étudiant** (soit Formation soit Stage) *excepté* pour les formations sur 2 années académiques (*Double Diplôme, parcours Nanotech,..*) et uniquement pour les semestres de formation.
Si vous effectuez une 2^{ème} mobilité à l'international, une seconde bourse pourrait être toutefois attribuée en fonction des fonds disponibles (ERASMUS+ ou REGION)

❖ AIDE à la MOBILITE FITEC & UFA (*programmes spécifiques*) :

- Aide au départ attribuée indépendamment des autres dispositifs de bourses.

❖ BOURSIERS sur CRITERES SOCIAUX

- L'aide forfaitaire complémentaire de la REGION et/ou l'aide à la mobilité internationale (AMI) du Ministère sont attribuées indépendamment des autres dispositifs de bourses.
- Il faut être boursier sur critères sociaux **l'année de la mobilité.**
- **L'aide à la mobilité internationale du Ministère (AMI) n'est pas attribuée pour des mobilités de stage.**

❖ Grande difficulté financière ?

- Contacter le service des relations internationales de votre école et/ou de Grenoble INP pour connaître les démarches (individuelles) à suivre

Des bourses sur mesure...

L'attribution des bourses de mobilité dépend de :

❖ VOTRE TYPE SE SEJOUR

- ❖ Séjour académique
- ❖ PFE / Stage

❖ VOTRE DESTINATION

- ❖ Europe / Hors-Europe

❖ VOTRE SITUATION PERSONNELLE/SOCIALE

- ❖ Si vous êtes ou non boursier sur critères sociaux et/ou en situation de handicap

❖ L'UNIVERSITE PARTENAIRE OU LE CURSUS que vous suivrez à l'étranger

- ❖ Bourses spécifiques à certains pays dans le cadre de programmes bien identifiés



Financements prévisionnels 2021-2022 - Mobilité internationale académique

Attributions 2021-2022 - GRENOBLE INP		Nombre de jours maximum attribués ERASMUS+ **	Montant mensuel	Montant ERASMUS+	Nombre de semaines maximum attribuées BRMIE (Région) ***	Montant / semaine	Montant BRMI (Région)	Montant total Bourse de Mobilité
Mobilité au semestre	Hors Europe et Hors cadre Erasmus+				16 semaines		1 520 €	1 520 €
	ERASMUS+ Groupe 1 *	120 jours	270 €	1 080 €	8 semaines	95 €	760 €	1 840 €
	ERASMUS+ Groupe 2 *		220 €	880 €			760 €	1 640 €
	ERASMUS+ Groupe 3 *		170 €	680 €			760 €	1 440 €
Mobilité à l'année	Hors Europe et Hors cadre Erasmus+				26 semaines		2 470 €	2 470 €
	ERASMUS+ Groupe 1 *	240 jours	270 €	2 160 €	8 semaines	95 €	760 €	2 920 €
	ERASMUS+ Groupe 2 *		220 €	1 760 €			760 €	2 520 €
	ERASMUS+ Groupe 3 *		170 €	1 360 €			760 €	2 120 €
Stage****	Défini en fonction de la durée minimum du stage obligatoire inscrite dans le règlement des études, minoré de 2 semaines (1semaine = 95 €), dans la limite maximum de 15 semaines et en fonction de l'enveloppe disponible							

*Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Island, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède

*Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

*Groupe 3 : Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

** Tout séjour ERASMUS+ inférieur à 90 jours est inéligible et entrainera un remboursement de la totalité des versements perçus

** Les séjours de 1 semestre entre 90 jours et 120 jours pourraient être financés dans leur totalité (en fonction de l'enveloppe disponible)

** Les séjours de 1 semestre > à 120 jours pourraient être financés à hauteur de 120 jours maximum (en fonction de l'enveloppe disponible)

** Les séjours à l'année < à 240 jours pourraient être financés dans leur totalité (en fonction de l'enveloppe disponible)

** Les séjours à l'année > à 240 jours pourraient être financés à hauteur de 240 jours maximum (en fonction de l'enveloppe disponible)

*** Tout séjour financé par la bourse BRMIE (Région) < aux nombres de semaines maximim attribuées entrainera un réajustement à la baisse de la bourse au prorata du nombre de semaines réellement effectuées

**** Pas de bourse stage si seuil de rémunération/indemnisation mensuelle nette de stage > à 600,60 € (710,60 € pour les boursiers sur critères sociaux ou en situation de handicap). Montant 2021

Information non contractuelle. Dans la limite des fonds attribués par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe et en fonction de la durée de mobilité réalisée

Financement prévisionnel des aides forfaitaires complémentaires

Pour les étudiants boursiers sur critères sociaux de l'Etat français ou d'un autre Etat membre de l'Union européenne **pendant l'année de la mobilité**

Aide à la mobilité internationale (AMI) du Ministère (versée par Grenoble INP)

Attributions AMI 2021-2022 - GRENOBLE INP*		Durée en mois attribuée	Montant mensuel	Montant AMI
Mobilité au semestre	Hors Europe et Hors cadre Erasmus+	3	400 €	1 200 €
	ERASMUS+	2	400 €	800 €
Mobilité à l'année	Hors Europe et Hors cadre Erasmus+	5	400 €	2 000 €
	ERASMUS+	4	400 €	1 600 €

*Attention, une sélection est possible en fonction du nombre de dossiers -> cette bourse n'est pas octroyée de manière systématique.

*Redistribution possible si financement disponible en fin d'année

+

Aide forfaitaire complémentaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Variable selon l'échelon de bourse (Versée par la Région)

Attribution Aide forfaitaire BRMIE	
Echelon de bourse	Montant de l'aide forfaitaire complémentaire
7	530 €
6	455 €
5	380 €
4	305 €
3	230 €
2	155 €
1 et 0bis	80 €

Information non contractuelle et dans la limite des fonds disponibles

Comment faire ma demande de bourses...

❖ Demande de bourses pour une mobilité Académique :

- Compléter le formulaire pour une mobilité académique en 2021-22=> **Obligatoire**
- **Puis** le formulaire de demande de bourses

Lien : <https://grenobl22.moveonfr.com/form/6040aa35bb464428275f814a/fra>

Calendrier :

Mobilité académique au semestre 1 et année entière => Jusqu'au 03/05/2021

Mobilité académique au semestre 2 : du 20/09/2021 au 18/10/2021

❖ Demande de bourses pour une mobilité Stage/PFE :

- Compléter le formulaire de demande de bourses pour un stage à l'international en 2021-22

Lien : <https://grenobl22.moveonfr.com/form/605056c40606732bfb301082/fra>

Calendrier :

Les demandes de bourses se font au fil de l'eau. **MAIS** votre dossier doit impérativement être **finalisé 3 semaines avant votre départ sous peine d'irrecevabilité**

ATTENTION, pour constituer votre dossier de demande de bourses, vous devez utiliser votre [ADRESSE MAIL ECOLE](#)

Notification individuelle de votre/vos bourse/s pour votre mobilité académique 2021/2022

- ❖ Vous recevrez à partir de juillet 2021, individuellement et **sur votre adresse mail école**, un état des financements prévisionnels au titre de l'année académique 2021/2022
Cet état est basé sur votre mobilité de formation prévue, il peut-être modifié sur base de votre mobilité réelle
- ❖ Y seront jointes **les consignes** pour recevoir votre ou vos bourses
- ❖ Une fois la bourse attribuée, **respectez toutes les deadline** indiquées sous peine de remboursement

Contacts et Informations

Des questions sur votre bourse ?

Contactez le Service Mobilités internationales de Grenoble INP

International.bourses@grenoble-inp.fr

46 avenue Felix Viallet
38031 – Grenoble Cedex 1

Merci pour votre attention...

*Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse
Nelson Mandela*